

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 juin 2013 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les sages-femmes, les pédicures-podologues, les orthoptistes et les orthophonistes

NOR : AFSS1330407A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.4031-2 et D.4031-16;

Vu l'arrêté du 4 mars 2013 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues et les orthophonistes;

Vu les propositions de la Fédération nationale des podologues, du Syndicat national autonome des orthoptistes et de la Fédération nationale des orthophonistes,

Arrête :

Article 1^{er}

En région Lorraine, Mme Laurence GUILLAUME démissionne de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les sages-femmes.

Article 2

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les pédicures-podologues les personnes suivantes :

En région Auvergne :

Mme Céline SAUVADET, en remplacement de Mme Valérie CAFFIÈRE, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthoptistes les personnes suivantes :

En région Auvergne :

Mme Marie-Pierre FAURE JOUFFRE, en remplacement de Mme Lucia DERIU, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthophonistes les personnes suivantes :

En région Île-de-France :

Mme Corinne FARGES, en remplacement de Mme Marie-Anne FRANÇOIS, pour la durée du mandat restant à courir.

Mme Isabelle MARQUE, en remplacement de Mme Sylvie ARPIN, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

Les cinq derniers alinéas de l'article 2 de l'arrêté du 4 mars 2013 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« En région Poitou-Charentes :

Mme Marie-Laurence BRANDOUY-FONTAINE, en remplacement de Mme Estelle VIGOT, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Rhône-Alpes :

Mme Sandra NONY-DARTIGUES.

Mme Christine GENTY, en remplacement de Mme Elsa DALL' AGNOL, pour la durée du mandat restant à courir.

M. Bruno SARRODET, en remplacement de Mme Christine ARBEVAL, pour la durée du mandat restant à courir.»

Article 6

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 18 juin 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'organisation des soins,*
J. DEBEAUPUIS

Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME